



AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Par la présente, toute la population est invitée à assister à l'assemblée générale annuelle de la Corporation de gestion du Parc régional de Val-D'Irène qui se tiendra **jeudi le 7 novembre 2024 à 19h00**, au 115 route de Val-d'Irène à Sainte-Irène.

Les points à l'ordre du jour seront, entre autres, les suivants :

- Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 novembre 2023
- Présentation des états financiers au 31 mai 2024
- Rapport du conseil d'administration
- Rapport d'activités
- Ratification des actes des administrateurs
- Nomination d'un vérificateur comptable
- Élections¹

Les collèges électoraux en élection sont :

- **Le siège 5** : un représentant du collège électoral **secteur financier, de gestion et des affaires** (actionnaire, propriétaire, administrateur ou dirigeant actuel, à la retraite ou ayant œuvré au sein d'une entreprise ou d'un organisme, notamment du secteur financier, bancaire, cabinets comptables, organismes développement socio-économique);
- **Siège 6** : un représentant du collège électoral **secteur touristique-promotion**. Peut siéger tout actionnaire, propriétaire, administrateur ou dirigeant actuel, à la retraite ou ayant œuvré, au sein d'entreprise ou d'organisme à vocation touristique ou de promotion;
- **Siège 8** : un représentant du collège électoral des **usagers** (détenteur d'une carte de saison individuelle ou familiale valide du Parc régional de Val-d'Irène).

Andre Leger, président

Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène

1. Les mises en candidature se font par collèges électoraux. Les formulaires de mises en candidature seront disponibles sur place ou sur demande à la réception de la station sur le site internet ou à la réception de la station. Les formulaires devront être acheminés à la station ou par courriel à direction@valdi.ski avant le 7 novembre 2024 à 16H00.